



ARRÊTÉ DU MAIRE N°039-2026

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de M. ACQUISTAPACE Bastien, pour le compte de l'entreprise
FORESTIER TP SARL sise ZA de l'Île Nord 74910 Seyssel, pour réaliser des travaux sur le
réseau télécom Rue de la Mairie,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et
des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Du jeudi 23/04/2026 au vendredi 24/04/2026, en fonction de l'avancement du chantier,
la circulation pour tous les véhicules dans la rue de la Mairie à hauteur du croisement avec la Rue
des Remparts sera :

- Limitée à 30 Km/h
- Sur une voie de circulation de largeur réduite.

Le stationnement sur les 2 premières places de parking le long du bâtiment de La Poste seront
interdites au stationnement de tous les véhicules et réservée au chantier.

ARTICLE 2 La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la
réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la
signalisation temporaire des routes.

L'entreprise FORESTIER TP SARL sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien
et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la
responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera
substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident
qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant
intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels.
Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal de Seyssel,
- à M. ACQUISTAPACE Bastien, pour le compte de l'entreprise FORESTIER TP SARL sise
ZA de l'Île à Seyssel (74910),

A Seyssel, le 23 avril 2026,
Le Maire, Florian ZUCCALLI

